

"Je deviens le projet de la SCEA BERNARD."

Je suis salarié d'une entreprise de Quimper et, connaissant la famille BERNARD et donc son projet

je sais combien des efforts qu'ils fournissent pour l'environnement leurs compétences à tous les niveaux n'est plus à justifier.

Le Roy Curnay

YVES LE DÉRIC le 28 mai 2021

au sujet de ce projet d'extension de porcherie de la SCEA Bernard, j'aimerais rappeler mon point de vue : CONTRE ce projet d'élevage intensif...

Aujourd'hui, nous sommes face à un dossier d'enquête publique, un dossier bien propre qui a été rédigé par une société de "communication" qui a le professionnalisme de faire en sorte de rendre "propres" des projets qui ne le sont pas forcément...

Et, nous nous trouvons en face de la THÉORIE pure...

Dans les faits, dans la pratique, il en est tout autre...

Ce qui est projeté n'est pas forcément ce qui est mis en application...

Les souteneurs de ce projet savent très bien

que souvent faute de moyens, les organismes officiels de "surveillance" ne peuvent que très rarement intervenir en cas d'effraction à la législation.

Ce qui est accordé à très peu de chance (malheureusement) d'être fait...

Les combats sont très longs et les "chemins" empruntés sont difficiles à emprunter face à un manque de temps et de finances avec une administration parfois obsolète et rendue "inopérante" car souvent...

Des pauvres moyens face à la force des partenaires de l'agrochimie et de l'agriculture intensive qui avec une mauvaise délibération, n'hésite pas à nier l'évidence même quand ils sont pris la main dans le sac...

Pour étoffer mes remarques, j'aimerais vous relater quelques situations.

Partons d'abord, des surfaces prévues pour les épanagements de lisier, les exemples sont très fréquents et de nombreux citoyens doivent faire avec...

Bien sûr, dans les projets les surfaces prévues sont toujours au delà des surfaces nécessaires.

Mais en regardant de près (et ce projet de la SCEA Bernard, ne déroge pas à la "coutume") si de nombreuses surfaces ont déjà été attribuées à d'autres éleveurs et ainsi

formes, des variations, voire des ruptures. 1131

On me rétorquera qu'en ce cas le premier bénéficiaire cédera ses surfaces à la SCEA Bernard...

Mais à force de céder des terres précises à l'épandage, lors de projets anciens, les projets des premiers éleveurs ne deviennent plus conformes à celles qui ont été déclarées...

Ces anciens élevages ne devraient plus avoir raison d'être... Or il n'en est rien...

Ils ont été autorisés et donc continuent à être exploités même si les surfaces d'épandage ont été drastiquement réduites ou deviennent des doublons qui sont piétre à recevoir une surabondance de lisier.

Les services officiels, en sous effectif eux, ne peuvent pas contrôler ces irrégularités.

De même, qu'ils ont du mal à faire appliquer la réglementation par rapport aux épandages et aux quantités épandues.

Les terrains, en pente, près des ruisseaux (comme c'est le cas pour ce projet que je conteste) doivent être enherbés sur une largeur d'au moins 5m en limite.

Cette contrainte est très, très peu appliquée et personne ne vient la vérifier.

J'ai constaté dernièrement qu'un éleveur a épandu en abondance du lisier sur un terrain en pente (non enherbé en limite),

et que pour éviter que le ruisseau gragne et 15/55
et s'écoule plus aisément et rapidement, avait
créé un drain de sa parcelle, jusqu'à l'embouchure
d'un ruisseau...

N'assiste-t-on pas ici à une pollution
délibérée d'un bien public qui constitue,
ici, ~~mais~~ ce ruisseau qui va se déverser
quelques kilomètres plus loin dans la mer.
J'ai informé personnellement l'OBF (la
police de l'environnement), à ce jour, je
n'ai reçu aucun retour...

Nous, citoyens responsables, nous faisons acte de
civisme mais les beaux propos prononcés par les
organismes officiels ne sont pas suivis d'effets et
d'actes.

Ces irrégularités, ces pollutions, ... dont nous
sommes tenu-te-s témoins, proviennent toutes de ces
beaux dossiers que l'on peut consulter lors des
enquêtes d'utilité publique.

Non débat, d'opposition à ce projet n'est influent
en procès d'intervention à la SCEA Bernard, mais la
révélation de ce qu'il se pratique impunément par
l'élevage intensif.

Arrêtons de prendre les citoyens, pour des imbéciles. Faisons
leur confiance et faisons en sorte que des projets de cet acabit
ne puissent plus être déjoués car nous ne sommes pas en
mesure de suivre leur évolution.

De nombreuses autres raisons pour que je me
prononce CONTRE ce projet de la SCEA Bernard, mais
j'ai confiance encore dans les belles personnes
responsables qui sauront, d'une autre façon vous
exposer leur opposition... Yves le Dévise

Joël LE ROUX
Commissaire-enquêteur

Je pense que le projet d'agrandissement de la porcherie est bien. Cela permet à un jeune agriculteur de s'installer sur une taille d'exploitation correct pour dégager un revenu satisfaisant.

d'agriculture est viable. Nous en avons besoin au quotidien.

Tout le monde, enfin beaucoup de personnes, pensent que les normes ne sont pas respectées. C'est faux. Les normes sont très draconiennes.

D'autant plus que cela coûte très chères.

Le projet de Chabellac est viable. L'agriculteur s'endette pour plusieurs dizaines d'années. Son projet respecte l'environnement par la modernisation des équipements en terme de bâtiments ou de matériel d'épandage.

des épandages sont maintenant bien maîtrisés par les distances au niveau des cours d'eau ou des déleus d'enfouissement des lessives ou fumiers.

Nous avons besoin de l'agriculture, en l'occurrence local.

L'agriculture est porteuse d'emplois dans un avenir proche.

Il faut aussi arrêter avec les "bobos" écolo qui croient connaître l'agriculture mais en font que dans les livres.

J'espère que le projet de M. Bernard va se faire car il y a sa place dans les exploitations de Chabellac.



